

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
ARRIVÉE
25 JUL. 2022
N° 14734*03
DCAI DEPE

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/7/2022

Dossier complet le :

13/9/2022

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Porter à connaissance relatif à l'activité de production de moteurs électriques pour véhicules hybrides et 100% électriques sur le site de SMAE de Trémery - STEP 2

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Groupe PSA - Société Mécanique Automobile de l'Est (SMAE)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marc Bauden – Directeur du Pôle Industriel Trémery-Metz

RCS / SIRET

3 1 2 1 4 1 3 3 6 0 0 0 2 3

Forme juridique

Société en nom collectif (S.N.C)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a	ICPE : 1530-2 (DC) ; 1978-9 (D) ; 2560-1 (E) ; 2563-1 (E) ; 2663-2b (D) ; 2940-2a (E) ; 1185-2a (DC)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce dossier fait suite de celui déposé en 2021. Il concerne la seconde étape, appelée "STEP 2".

L'activité consiste en la production de moteurs électriques de gamme M2 et M3/M4. Les moteurs M2 sont destinés aux véhicules PHEV (hybrides rechargeables), tandis que les M3/M4 équiperont les véhicules BEV (tout électrique).

Les activités de production de ces moteurs sont implantés dans bâtiment 6. Il s'agit d'un bâtiment existant sur le site SMAE, à l'extrémité nord-est. Le bâtiment de plain-pied et sans étage abritait une activité d'usinage (ateliers 660, 950, 951 et 952) ainsi qu'une gare de triage. Ces activités ont déjà été déplacée ou arrêtées pour accueillir cette nouvelle activité en 2021 (dossier précédent). L'implantation de la nouvelle activité (STEP 1) ou de son extension (STEP 2) ne nécessitera pas de travaux de démolition.

Le STEP 2 consiste en :

- Déménagement et intégration de l'ATP (Atelier Prototype) de l'assemblage dans le bâtiment 6 ;
- Intégration des nouveaux moteurs M2 BEV et M2 eRAD à l'ATP ;
- implantation d'un second module M3/4 ;
- augmentation des capacités d'usinage ;
- Implantation d'un second module de préparation des aimants (pour M3)

4.2 Objectifs du projet

Du fait des phases de tests et du lancement progressif de l'activité, la production réelle sera bien inférieure à la capacité industrielle installée maximale. Cette dernière était de 200 000 moteurs M3/M4 en 2021, à laquelle se sont ajoutés la capacité de production de 200 000 moteurs M2 en 2022 (précédent dossier), soit 400 000 au total. Le présent dossier vise à amener cette capacité de production à 600 000 moteurs, tous types confondus, à fin 2022. . Cela s'inscrit dans le mouvement de transition énergétique au sein de la société, et plus particulièrement du groupe PSA et de son site de Trémery qui s'adaptent aux évolutions en cours et à venir.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le bâtiment 6 étant existant, celui-ci sera aménagé, les nouvelles utilités et nouveaux équipements nécessaires à l'activité y seront mis en place. L'installation de la nouvelle activité ne nécessitera pas d'intervention sur la structure du bâtiment 6.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les lignes d'usinage des carters (carter principal et carter fermeture) sont communes aux différents types de moteurs.

La production des moteurs M2 est réalisée dans l'ensemble d'équipements suivant appelé module :

- Ligne de production des stators, comprenant des phases de manutention, d'assemblage, de soudage, de bobinage, d'imprégnation, de contrôles électriques et de marquage.
- Ligne de production des rotors, comprenant des phases de manutention, de magnétisation et d'équilibrage du rotor, de contrôle et de marquage.
- Ligne d'assemblage des aimants, comprenant des phases de manutention, d'assemblage et de contrôle.

L'imprégnation (ligne stator) consiste à préchauffer le stator, l'imprégner de résine lors de phases de dosage maîtrisés, gélifier les zones de points de soudure, cuire puis enfin refroidir le stator imprégné.

Le module de production des moteurs M3/M4 intègre en plus l'équipement suivant :

- Ligne l'assemblage final du moteur, comprenant des phases de manutention, de refroidissement, d'assemblage, de nettoyage (air comprimé) et de test.)

Le STEP 2 consiste en :

- Déménagement et intégration de l'ATP (Atelier Prototype) de l'assemblage dans le bâtiment 6 ;
- Intégration des nouveaux moteurs M2 BEV et M2 eRAD à l'ATP ;
- implantation d'un second module M3/4 ;
- augmentation des capacités d'usinage ;
- Implantation d'un second module de préparation des aimants (pour M3)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface au sol du bâtiment 6 (pas d'étage), du auvent et des bureaux temporaires	35 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Usine de Trémery
Zone industrielle
57 300 Trémery

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9 ° 2 4 ' 2 0 " 21 Lat. 0 6 ° 2 2 ' 1 4 " 59

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Trémery

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

SMAE est autorisé par l'arrêté préfectoral codificatif datant du 20 avril 2004.

Les principales activités de SMAE sont l'usinage et le montage de moteurs automobiles.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	○
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz (57) ○
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de SMAE est situé à près de 12 km de la zone Natura 2000 la plus proche (Directive Habitats ; FR4100170, Carrières souterraines et pelouses de Klang - gîtes à chiroptères)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation d'eau potable au bâtiment 6 est uniquement réservée aux usages sanitaires (y compris douches) et à la restauration. A raison de 70 l/personne/jour, soit 15 m ³ /personnes/an (à raison d'environ 220 jours travaillés par personne par an), la consommation annuelle maximale de l'activité est estimée à 6 750 m ³ /an. La consommation liée aux 67 personnes supplémentaires est ainsi estimée à 1 005 m ³ /an, ce qui représente une augmentation d'environ 5% de la consommation d'eau potable du site. Un compteur sera mis en place sur la canalisation d'eau potable desservant le bâtiment 6, avec un relevé mensuel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est présent à proximité du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les marchandises (matières premières et produits finis) transitent par route. Le trafic routier lié au projet représentera une augmentation de 2 à 12 % du trafic, en fonction des voies d'accès considérées.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités d'usinage et d'imprégnation auront lieu à l'intérieur du bâtiment 6, dont les portes seront maintenues fermées. Les opérations de chargement et de déchargement des matières auront lieu sous l'auvent prévu à cet effet. Une évaluation du risque sonore a été réalisée par SIXENSE le 09/01/2022. Cette modélisation a été réalisée au moment où une externalisation de la logistique était prévue. Cette externalisation étant finalement abandonnée, le trafic effectif sera bien moindre quand dans les hypothèses de l'étude. Les résultats de l'étude sont conformes à la réglementation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les substances utilisées pour l'imprégnation des bobines sont odorantes. Une filtration au charbon actif sera présente en sortie d'installation, avant les cheminées liées à l'activité d'imprégnation, pour absorber ces odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bâtiment 6 étant déjà existant, l'activité n'aura aucun impact supplémentaire sur les émissions lumineuses, par rapport à l'activité précédente.</p> <p>Les bureaux temporaires qui seront installés le long du bâtiment 6 ne seront pas source d'émissions lumineuses significatives.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions de COV, de poussières et de brouillards d'huile. Les émissions seront toutes canalisées et seront émises via des cheminées de 10 m de hauteur.</p> <p>Après filtration, la concentration en COV sera inférieure à 20 mg/Nm³, pour un flux horaire inférieur à 480 g/h, ce qui représente 2,88 t/an.</p> <p>Le projet émettra 0,024 t/an de poussières.</p> <p>Les émissions seront toutes conformes aux VLE de la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de lavage des sols, dont le volume restera inchangé par rapport à la précédente activité, seront traitées par : ultrafiltration, station physico-chimique puis envoyés à la STEP d'Ay-sur-Moselle.</p> <p>Les 119 m³/an d'eaux de machines à laver et 47,5 m³/an de liquides de coupes seront traités par : évaporation sous vide ou ultrafiltration, puis traitement à la STEP d'Ay-sur-Moselle.</p> <p>Les 6 750 m³/an d'eau sanitaires seront traités par dégrillage puis envoyés à la STEP d'Ay-sur-Moselle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés dans le cadre du projet seront issus de l'activité de production des moteurs électriques. Les principaux seront divers types de métaux (>2 600 t/an), 15 t/an de palettes, 33 t/an de carton, >30 t/an de DIB, 7 t/an de fûts métalliques (souillés). D'autres déchets dangereux (déchets souillés, aérosols, DEEE, etc.) et non dangereux (papier, plastique, mousse, etc.) seront générés dans de moindre quantités.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les émissions et nuisances du projet se cumuleront à celles des autres activités de SMAE. Cependant, aucune de ces nouvelles émissions ou nuisances, notamment les rejets atmosphériques développés au 6.1, n'est de nature à augmenter significativement les incidences actuelles du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures destinées à réduire les effets sur l'environnement ou la santé humaine sont les suivantes :

- Rejets atmosphériques : Mise en place de filtres à COV, poussières et brouillards d'huile pour limiter les émissions.
- Consommation d'eau et d'énergie :
 - Mise en place de compteurs spécifiques pour mesurer les consommations propres à l'activité.
- Gestion des rejets dans l'eau :
 - Traitement adéquat des différents effluents liquides (ultrafiltration, évaporation sous vide, STEP)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet met en œuvre en particulier deux rubriques ICPE dépassant en elle-même le seuil de l'enregistrement sur un site déjà soumis à enregistrement pour ces rubriques (2560 et 2563). Le projet engendre un franchissement de seuil ICPE pour la rubrique 2940, qui passe à enregistrement. Le site SMAE est par ailleurs déjà un site relevant de l'autorisation d'exploiter. La zone d'implantation ne présente aucune sensibilité particulière. Les caractéristiques générales ne présentent pas non plus de caractère substantiel. Enfin les composantes environnementales les plus impactées ont été soigneusement traitées : les émissions atmosphériques ne généreront pas de risques sanitaires, la consommation d'eau augmentera peu et les rejets aqueux seront traités dans des équipements d'épuration existants et adaptés au flux et à la nature des effluents. En conclusion, le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



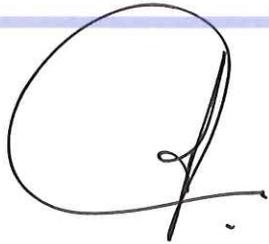
Fait à

Trémouy

le,

22/07/2022

Signature



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
ARRIVÉE

25 JUIL. 2022

DCM

